



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 février 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Quinzième session

4-8 mai 2020

Points 3 a), 3 b), 6, 8 et 9 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :

**Concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, compte tenu du cycle d'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts**

**Annonces de contributions nationales volontaires**

**Nouveaux problèmes et enjeux**

**Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé**

**Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024 et examen de ses mesures prioritaires et des ressources nécessaires**

---

\* [E/CN.18/2020/1](#).



## **Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**

### **Note du Secrétariat**

#### *Résumé*

Conformément à son programme de travail quadriennal, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) lors de sa quinzième session. La présente note fournit des informations générales, met en évidence les résultats des activités intersessions entreprises depuis la quatorzième session du Forum et propose une base pour les débats qui se tiendront sur les points 3 a), 3 b), 6, 8 et 9 de l'ordre du jour à sa quinzième session.

## I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa quinzième session, la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, il organisera une concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires, compte tenu du thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2020, soit « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable » et de celui de la Journée internationale des forêts pour 2020, « Les forêts et la biodiversité ». Au cours de la même session, un débat sur le point 6 de l'ordre du jour est prévu dans le cadre de la concertation qui aura lieu au titre du point 3 a).

2. Au titre du point 3 b), le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera les annonces de contributions nationales volontaires. Au titre du point 8, il tiendra un débat de haut niveau, comportant notamment un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Forum examinera et adoptera son programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024.

3. La présente note a été établie pour servir de base de discussion au titre des points 3 a), 3 b), 6, 8 et 9 de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum. Elle contient un aperçu des activités intersessions pertinentes ainsi que des informations sur la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation en rapport avec le plan stratégique, notamment en ce qui concerne la Journée internationale des forêts, qui se sont déroulées depuis la quatorzième session du Forum.

## II. Contexte

4. S'appuyant sur la décision du Bureau de la quatorzième session, le Forum a examiné les priorités thématiques ci-après en vue du débat technique prévu à cette session : a) les forêts et les changements climatiques ; b) les forêts, une croissance économique partagée et durable et l'emploi ; c) les forêts, des sociétés pacifiques et inclusives, la réduction des inégalités, l'éducation et des institutions inclusives à tous les niveaux.

5. À sa quatorzième session, le Forum a examiné de manière approfondie les liens entre, d'une part, les priorités thématiques concernant les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et, d'autre part, les objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau pour le développement durable devait examiner en 2019, comme le montre le tableau 1<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les objectifs de développement durable ayant fait l'objet d'un examen approfondi au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019 sont : les objectifs 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

Tableau 1

**Liens entre, d'une part, les priorités thématiques et les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et, d'autre part, les objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau pour le développement durable devait examiner en 2019**

<i>Priorité thématique</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Cibles pertinentes des objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Objectifs de développement durable faisant l'objet d'un examen approfondi</i>
Les forêts et les changements climatiques	1 à 4, 6	1.1 à 1.4, 2.5, 3.1, 4.1 à 4.4, 6.4	13, 17
Les forêts, une croissance économique partagée et durable et l'emploi	2, 4, 6	2.1 à 2.4, 4.3, 6.3	8, 17
Les forêts, des sociétés pacifiques et inclusives, la réduction des inégalités, l'éducation et des institutions inclusives à tous les niveaux	3, 5, 6	3.3, 5.1 à 5.4, 6.1 à 6.5	4, 10, 16, 17

6. Les membres du Forum ont discuté des moyens par lesquels la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts peut accélérer celle des objectifs de développement durable examinés. On trouvera dans le résumé établi par le Président (voir E/2019/42, annexe I, sect. II.A, par. 5 à 11), un bref aperçu des débats du Forum sur ces questions, ainsi que les principaux points ressortis de ces débats. Les débats techniques ont également servi de base à la contribution que le Forum des Nations Unies sur les forêts a apportée au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019.

7. Conformément aux orientations énoncées dans le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020 et sur la base des débats techniques susmentionnés qui se sont tenus à la quatorzième session, le Président a inclus dans son résumé des débats de la session les propositions clés suivantes, qui sont pertinentes pour les débats qui se tiendront sur les points 3 a) et 3 b) à la quinzième session<sup>2</sup> :

a) Renforcement de l'utilisation du plan stratégique en tant que cadre intégré pour la coopération internationale et les actions nationales axées sur les forêts, le but étant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 15, et les objectifs de l'Accord de Paris ;

b) Reconnaissance par le forum politique de haut niveau pour le développement durable de la valeur du plan stratégique en tant que cadre intégré pour les actions relatives aux forêts qui visent à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) Étude des possibilités de renforcement des synergies entre les contributions nationales volontaires prévues par le plan stratégique et les contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris.

8. Le Président a également inclus, dans la liste indicative des activités intersessions que pourrait mener le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts qui fait partie de son résumé des débats tenus à la quatorzième session (E/2019/42, annexe I, sect. V), les suggestions suivantes concernant le point 3 b) :

<sup>2</sup> Pour la liste complète des principales propositions faites par le Président de la quatorzième session du Forum, voir E/2019/42, annexe I, sect. II.B.

- a) Préparer une synthèse simplifiée des contributions nationales volontaires annoncées jusqu'à présent en fonction des cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts auxquels elles se rapportent ;
- b) Élaborer, en consultation avec les membres du Forum, un format simple que les pays pourront utiliser sur une base volontaire pour communiquer leurs contributions nationales volontaires.

### **III. Contribution du Forum des Nations Unies sur les forêts au forum politique de haut niveau pour le développement durable et effets sur ce dernier**

9. Le Forum sur les forêts a fourni les éléments suivants aux sessions annuelles du forum politique de haut niveau pour le développement durable depuis 2017 : la partie pertinente du résumé (établi par le Président) des débats tenus lors de la douzième session du Forum (pour le forum politique de haut niveau en 2017) ; la partie pertinente du résumé établi par le Président et la résolution adoptée à la treizième session (pour le forum politique de haut niveau de 2018) ; la contribution du Bureau de la quatorzième session et la partie pertinente du résumé établi par le Président de cette session (pour le forum politique de haut niveau de 2019)<sup>3</sup>.

10. Afin d'aider le Forum des Nations Unies sur les forêts à apporter ses contributions au forum politique de haut niveau, le secrétariat du Forum a commandé sept études analytiques sur les liens entre les forêts et divers objectifs de développement durable<sup>4</sup>. Ces études ont suscité des échanges entre les membres du Forum et ont contribué à une meilleure compréhension du rôle important que jouent les forêts, ainsi que les objectifs mondiaux relatifs à ces dernières, dans la réalisation des objectifs de développement durable.

11. En outre, le secrétariat du Forum a contribué à l'établissement des rapports et documents pertinents dans le cadre du forum politique de haut niveau en participant aux activités des départements concernés et aux réunions de groupes d'experts connexes. Il a également fourni un appui fonctionnel au Bureau pour la participation à des réunions et pour l'organisation d'événements.

12. Outre les contributions présentées par le Forum des Nations Unies sur les forêts, le secrétariat, à l'initiative des bureaux des treizième et quatorzième sessions du Forum, a organisé un événement le 8 juillet 2018 en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018. L'événement, intitulé « Transformer nos sociétés à partir des forêts pour les rendre plus durables et résilientes : enseignements et réussites », avait pour but de compléter les résultats de la treizième session du Forum en réunissant les représentants des délégations au forum politique de haut niveau.

13. En 2019, le Président de la quatorzième session du Forum a participé au débat ministériel du forum politique de haut niveau, organisé le 16 juillet sous les auspices du Conseil économique et social, et dans ses messages clés, il a mis en évidence la contribution du Forum sur les forêts au forum politique de haut niveau.

14. Par ces activités, le Forum sur les forêts a été l'un des collaborateurs les plus dynamiques au forum politique de haut niveau. Ce dynamisme est particulièrement

<sup>3</sup> Les contributions annuelles du Forum sur les forêts au forum politique de haut niveau pour le développement durable sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://sustainabledevelopment.un.org/inputs>.

<sup>4</sup> Les études sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/forum/background-analytical-studies/index.html](http://www.un.org/esa/forests/forum/background-analytical-studies/index.html).

évident dans les documents finaux des sessions 2018 et 2019 du forum politique de haut niveau, qui témoignent d'une coordination nationale plus étroite entre les représentants participant respectivement au Forum sur les forêts et au forum politique de haut niveau.

15. Dans son résumé, la Présidente du forum politique de haut niveau de 2018 a souligné la perte de zones forestières comme un enjeu majeur dans le contexte de l'examen des progrès réalisés dans le cadre des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6 et 15. Il a aussi été fait mention de l'importance des mesures de transformation relatives aux forêts découlant de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de ses objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts.

16. La Présidente du forum politique de haut niveau de 2019 a souligné dans son résumé le rôle essentiel de la gestion durable des forêts dans la lutte contre les changements climatiques.

17. Le thème principal du forum politique de haut niveau et du Conseil économique et social pour 2020 sera « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ». Il est prévu que la contribution de la quinzième session du Forum sur les forêts à la session 2020 du forum politique de haut niveau, y compris son thème, trouvera un écho dans les documents de fond finaux de la session, à savoir la résolution et la déclaration ministérielle.

18. Si le Forum des Nations Unies sur les forêts a beaucoup fait pour mettre en évidence le rôle des forêts dans les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable au cours de la période quadriennale en cours, il devrait prendre des mesures supplémentaires pour participer efficacement au forum politique de haut niveau dans le cadre du programme de travail quadriennal pour 2021-2024. Dans le but d'assurer la cohérence et la synergie des processus liés au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau ainsi qu'à leurs travaux au-delà de 2020, le Président de l'Assemblée générale, par sa lettre datée du 13 janvier 2020, a nommé les Représentants permanents du Bénin et de la Géorgie cofacilitateurs des négociations intergouvernementales liées à ces importants processus d'examen. Au moment de la mise au point de la présente note, aucune information n'était disponible sur le calendrier et les modalités des consultations à mener sur cette question au sein de l'Assemblée.

19. Néanmoins, en continuant de faire des objectifs mondiaux relatifs aux forêts le thème principal de ses sessions, le Forum sur les forêts devrait continuer d'attirer l'attention sur l'interaction entre les forêts et les objectifs de développement durable dans le contexte de son programme de travail quadriennal pour 2021-2024 et apporter régulièrement des contributions aux sessions du forum politique de haut niveau.

20. En outre, il est impératif que les membres du Forum sur les forêts participent activement aux sessions du forum politique de haut niveau par l'intermédiaire de leurs délégations et qu'ils communiquent et mettent bien en évidence les messages du Forum sur les forêts lors des réunions pertinentes du forum politique de haut niveau, notamment par le biais de leurs examens nationaux volontaires. Le secrétariat du Forum sur les forêts continuera également de participer activement aux travaux des départements concernés au sein des Nations Unies et de soutenir les initiatives pertinentes du Bureau.

## IV. Contributions nationales volontaires

21. Conformément aux paragraphes 30 et 31 du plan stratégique, les États membres pourront déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts. À cette occasion, les membres du Forum pourront préciser, selon qu'il conviendra, les contributions liées aux forêts qu'ils entendent apporter à d'autres engagements et objectifs internationaux, tels que le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les mesures visant à lutter contre les changements climatiques conformément à l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

22. En décembre 2019, 17 pays (Allemagne, Australie, Canada, Chine, Équateur, Ghana, Guatemala, Inde, Jamaïque, Liberia, Madagascar, Maroc, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Slovaquie, Thaïlande et Ukraine) avaient officiellement annoncé leurs contributions nationales volontaires. Toutes les annonces de contributions communiquées au secrétariat sont réunies dans un répertoire centralisé et accessible au public sur le site web du Forum sur les forêts<sup>5</sup>.

23. Plusieurs membres du Forum qui n'avaient pas encore annoncé de contributions nationales volontaires ont inclus des informations sur ces contributions dans les rapports nationaux volontaires établis en vue de la quinzième session du Forum, ce qui constitue une évolution positive<sup>6</sup>. Ils pourraient envisager de communiquer leurs contributions nationales volontaires au secrétariat dans une communication officielle à part.

### **Synthèse des contributions nationales volontaires et élaboration d'un format simple de communication**

24. Lors de la quatorzième session du Forum sur les forêts, les membres ont débattu de la nécessité de faire le point sur les contributions nationales volontaires qui avaient été annoncées et de faciliter leur annonce à l'avenir. Compte tenu de ce débat, le Président a fait dans son résumé un certain nombre de propositions, concernant notamment l'établissement d'une synthèse des contributions nationales volontaires annoncées et l'élaboration d'un format simple que les pays pourraient utiliser sur une base volontaire pour communiquer leurs contributions (voir par. 6 ci-dessus). Le secrétariat a donc élaboré un format simple pour examen par le Forum à sa quinzième session (voir annexe II).

25. Une vue d'ensemble des 17 contributions nationales volontaires qui ont été soumises est présentée dans le tableau 2.

<sup>5</sup> Disponibles à cette adresse : <https://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/index.html>.

<sup>6</sup> Il s'agit des membres suivants : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Guinée, Lesotho, Myanmar, Panama, République centrafricaine, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Suriname et Turkménistan.

Tableau 2  
Aperçu des contributions nationales volontaires aux cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts

	<i>Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 : mettre fin à la réduction du couvert forestier</i>				<i>Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 : renforcer les avantages dérivés des forêts</i>					<i>Objectif mondial relatif aux forêts n° 3 : accroître la superficie des forêts protégées et la proportion des forêts gérées de façon durable et des produits qui en proviennent</i>			<i>Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 : mobiliser de nouvelles ressources financières, y compris nouvelles et additionnelles, pour la gestion durable des forêts</i>					<i>Objectif mondial relatif aux forêts n° 5 : promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la gestion durable des forêts et soutenir les objectifs de développement durable</i>				<i>Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 : améliorer la coordination relative aux forêts au sein du système des Nations Unies et du Partenariat de collaboration sur les forêts</i>				
	Cible				Cible					Cible			Cible					Cible				Cible				
	1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	5.1	5.2	5.3	5.4	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5
Allemagne	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x			x	x			x	x	x		x
Australie	x	x						x	x		x	x	x						x						x	
Canada			x	x				x	x																	
Chine	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	
Équateur		x	x																							
Ghana		x	x				x					x		x												
Guatemala	x		x				x				x															
Inde	x	x	x																						x	
Jamaïque	x							x		x	x								x							
Libéria	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x
Madagascar	x	x	x	x				x	x		x															
Maroc		x	x				x	x	x				x													
Nouvelle-Zélande	x	x	x					x	x																	
Ouzbékistan	x		x	x			x			x		x	x						x						x	
Slovaquie				x				x	x				x	x												
Thaïlande	x							x		x	x								x							
Ukraine	x		x	x						x			x	x			x		x	x						
<b>Nombre de rapports soumis</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

26. Comme indiqué dans le tableau 2, si certaines contributions nationales volontaires couvrent la plupart des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, d'autres sont principalement axées sur les objectifs 1 à 4, et quelques-unes concernent les objectifs 5 et 6. L'objectif 1 est celui qui a retenu l'attention dans le plus grand nombre de contributions, suivi des objectifs 2 et 3.

27. Environ 35 % des contributions ont porté sur le couvert forestier, les forêts faisant l'objet d'une gestion durable, le nombre d'hectares de zones protégées et, dans une moindre mesure, les avantages économiques dérivés des forêts.

28. Quelques-unes contributions nationales volontaires font notamment état de engagements pris au titre d'autres initiatives telles que le Défi de Bonn, les contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris et des accords bilatéraux entre donateurs. Ces engagements concernent notamment la réalisation de l'objectif de la déforestation zéro, l'élaboration de nouvelles politiques et normes forestières, l'adoption d'une nouvelle législation sur les forêts et de cibles de reforestation spécifiques à l'appui d'initiatives telles que l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1, le Défi de Bonn et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains.

29. En ce qui concerne les cibles spécifiques associées aux objectifs mondiaux, celles qui ont reçu le plus d'attention sont les cibles 1.1 à 1.3, 2.4, 2.5, 3.1, 4.1 et 5.2. Ces cibles concernent des questions qui figurent au premier plan des travaux du Forum sur les forêts depuis l'adoption de l'instrument des Nations Unies sur les forêts. Quatre d'entre elles, à savoir les cibles 1.1 à 1.3 et 3.1, figuraient dans le plus grand nombre de contributions.

30. Les contributions nationales volontaires soumises jusqu'ici constituent un engagement important en faveur des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts. Néanmoins, il faudrait des contributions supplémentaires pour permettre de réaliser une évaluation exhaustive de l'effet de ces contributions sur la réalisation des objectifs et des cibles. Pareille évaluation exige également une présentation uniforme des contributions. À cet égard, l'adoption d'un format simple pour la communication et l'annonce des contributions pourrait faciliter la comparaison de ces dernières.

## **V. Débat de haut niveau de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

31. Conformément à son programme de travail quadriennal pour 2017-2020, il y aura un débat de haut niveau dans le cadre du Forum des Nations unies sur les forêts. Le Bureau du Forum pour la quinzième session a décidé que le débat de haut niveau de cette session se tiendra le 7 mai 2020 et aura pour objectif l'adoption d'une déclaration ministérielle. Au programme de ce segment figure notamment un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé.

32. L'organisation du débat de haut niveau de la quinzième session du Forum a lieu dans un contexte où les forêts suscitent beaucoup d'attention, aussi bien dans les médias et dans les milieux politiques que dans de nombreuses entités du système des Nations Unies et au-delà. Dans son rapport spécial intitulé « Climate Change and Land » (« Changements climatiques et terres »), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a souligné que la déforestation ne contribuait pas seulement de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre, mais que l'amélioration de la gestion durable des forêts était un élément clé de la solution au problème du climat, en tant que stratégie d'atténuation et mécanisme

d'adaptation, et qu'elle était essentielle pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

33. Lors du Sommet sur l'action pour le climat qui s'est tenu à New York en septembre 2019, plus de 150 solutions naturelles visant à réduire les émissions de carbone, dont beaucoup concernent les forêts, ont été annoncées. Plusieurs pays dans diverses régions ont pris des engagements d'envergure en vue de planter plus de 11 milliards d'arbres, au total.

34. Les débats du Sommet sur les objectifs de développement durable, qui s'est tenu à New York en septembre 2019, ont confirmé le rôle de plus en plus important accordé aux forêts et à d'autres solutions naturelles dans l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Les dirigeants du monde ont lancé un appel mondial en faveur d'une décennie d'action pour la concrétisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 et ont annoncé plus de 100 mesures d'accélération qu'ils prennent pour faire avancer le programme, dont 26 directement liées à l'objectif 15 concernant les terres.

35. Plusieurs autres réunions et conférences importantes seront organisées en 2020. En octobre, à sa quinzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique devrait décider d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, tandis que la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en novembre 2020, aura pour but de faire progresser les efforts mondiaux d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. En 2020, l'Assemblée générale devrait également décider des méthodes et du programme de travail du forum politique de haut niveau pour le développement durable au-delà de 2020.

36. Le débat de haut niveau constitue donc une occasion opportune et précieuse d'examiner les questions mondiales et émergentes concernant directement les forêts<sup>7</sup>, le rôle joué par le Forum sur les forêts dans les mécanismes mondiaux liés aux forêts et les efforts actuels du Secrétaire général en la matière et, surtout, de faire la lumière sur la manière dont la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés peuvent être intégrés dans ces processus.

37. En décembre 2019, sept hauts responsables et d'autres hauts représentants d'entités du système des Nations Unies qui ont des programmes de fond consacrés aux forêts se sont réunis dans la cadre d'un dialogue de haut niveau sur la façon de renverser la tendance à la déforestation, tenu au cours de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et se sont engagés à atteindre l'objectif commun d'aider les pays à réduire la déforestation et à améliorer la gestion des forêts<sup>8</sup>. Ce dialogue a été organisé pour faciliter les efforts déployés par le Comité exécutif du Secrétaire général en vue de mobiliser le système des Nations Unies dans la recherche d'une voie commune de lutte contre la déforestation.

38. Dans le discours annuel qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale, le 22 janvier 2020, à l'occasion de la nouvelle année, le Secrétaire général a lancé la Décennie d'action pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

---

<sup>7</sup> Par exemple, lors de la quatorzième session du Forum, il a été suggéré que les événements extrêmes, à savoir les incendies, les attaques de scolytes et les tempêtes, ainsi que leur impact, soient examinés à la quinzième session.

<sup>8</sup> De plus amples informations sur le dialogue sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/news/2019/12/at-cop25-un-agencies-commit-to-turn-the-tide-on-deforestation/index.html](http://www.un.org/esa/forests/news/2019/12/at-cop25-un-agencies-commit-to-turn-the-tide-on-deforestation/index.html).

Il a souligné la nécessité de s'engager avec des partenaires à tous les niveaux, du local au mondial, pour mobiliser les acteurs, débloquer des financements et susciter l'ambition, les solutions et les innovations nécessaires pour atteindre les objectifs, pour tous, partout. L'annonce de la Décennie offre également aux hauts responsables une occasion importante de faire ressortir les liens entre, d'une part, les forêts et les objectifs de développement durable, et, d'autre part, les moyens par lesquels le Forum peut contribuer à cette initiative du Secrétaire général<sup>9</sup>.

39. On s'attend à ce que les ministres et autres hauts fonctionnaires qui participeront au débat de haut niveau de la quinzième session du Forum sur les forêts adoptent une déclaration. En vue de faciliter l'adoption sans heurts de celle-ci, le Président du Bureau de la quinzième session, dans sa lettre datée du 5 juin 2019, a invité les membres à lui faire part des éléments de base et idées principales qu'ils souhaitaient voir figurer dans cette déclaration. En réponse à sa demande, six membres du Forum, trois organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un porte-parole de grand groupe et une partie intéressée ont soumis leurs contributions<sup>10</sup>.

40. Compte tenu des contributions reçues, le Bureau de la quinzième session du Forum sur les forêts a préparé un avant-projet de déclaration ministérielle concis et l'a fait distribuer aux membres du Forum en janvier 2020. Le Bureau prévoit également de tenir des consultations avec les membres à New York les 3 et 4 mars afin de faire avancer la mise au point du projet de déclaration avant la session.

## **VI. Programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2021-2024**

41. Conformément à son ordre du jour provisoire, le Forum sur les forêts devrait décider, lors de sa quinzième session, de son programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024. À la suite des discussions qui ont eu lieu lors de sa quatorzième session, le secrétariat du Forum a mené plusieurs activités pour lancer une large consultation auprès de ses membres et recueillir leurs premières réflexions sur les éléments éventuels du programme de travail quadriennal pour 2021-2024. Ces activités visaient à faciliter l'examen et l'adoption du programme de travail par le Forum lors de sa quinzième session.

42. Le secrétariat du Forum sur les forêts a distribué une enquête le 19 août 2019 afin de recueillir les premières réflexions des membres du Forum sur les éléments possibles du programme de travail quadriennal pour 2021-2024. L'enquête comprenait quatre questions axées sur les domaines suivants : a) les priorités thématiques respectives pour les périodes biennales 2021-2022 et 2023-2024 ; b) les priorités opérationnelles pour la période quadriennale ; c) les autres éléments à examiner au cours de la période quadriennale ; d) l'amélioration de l'organisation des sessions techniques.

43. Le secrétariat du Forum a reçu 36 réponses, provenant de 28 États Membres, de quatre organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'une organisation régionale et de trois points focaux de grands groupes<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Pour plus d'informations sur la Décennie, voir : [www.un.org/sustainabledevelopment/decade-of-action](http://www.un.org/sustainabledevelopment/decade-of-action).

<sup>10</sup> Les contributions soumises au secrétariat sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/forum/index.html](http://www.un.org/esa/forests/forum/index.html).

<sup>11</sup> Les réponses complètes soumises au secrétariat sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/forum/programme-of-work/questionnaire-4pow-21-24/index.html](http://www.un.org/esa/forests/forum/programme-of-work/questionnaire-4pow-21-24/index.html).

44. Le secrétariat du Forum sur les forêts a également commandé un document de réflexion sur les projets d'éléments qui pourraient figurer dans le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024 afin d'analyser les réponses à l'enquête, d'examiner les enseignements tirés du programme de travail quadriennal pour 2017-2020 et de suggérer des éléments possibles pour le nouveau programme de travail.

45. Le secrétariat a également organisé une réunion du groupe d'experts sur le programme de travail quadriennal du Forum pour 2021-2024, qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève les 14 et 15 novembre 2019. À cette réunion ont participé 89 experts représentant des États Membres, des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et d'autres acteurs.

46. Les experts ont examiné et commenté les résultats de l'enquête sur le programme de travail quadriennal pour 2021-2024 et ont élaboré des éléments pour le nouveau programme de travail quadriennal en vue de faire sa proposition, en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail quadriennal pour 2017-2020. Les principaux points de vue et propositions concernant les éléments du nouveau programme de travail quadriennal figurent dans le résumé de la réunion établi par les coprésidents<sup>12</sup>.

47. En ce qui concerne l'élaboration du programme de travail quadriennal pour 2021-2024, les experts ont insisté sur les considérations générales suivantes :

a) Le programme devrait être à la fois souple et structuré de manière à soutenir la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et porter sur des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts précis afin d'en favoriser la réalisation ;

b) Il devrait reposer sur une approche intersectorielle, c'est-à-dire éviter de considérer les forêts sans tenir compte du contexte, et promouvoir le dialogue avec d'autres secteurs clés ;

c) Il devrait faire ressortir les liens entre les forêts et le changement climatique ainsi qu'entre les forêts et la biodiversité ;

d) L'interface science-politique et les questions émergentes devraient être traitées dans le cadre du débat technique du Forum sur les forêts ;

e) Le programme devrait porter sur la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable et continuer d'avoir pour objectif la production de contributions et de messages annuels concis pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

f) La question des moyens de mise en œuvre devrait être abordée à chaque session du Forum ;

g) Le programme devrait promouvoir les contributions nationales volontaires ;

h) Il devrait favoriser la prise en compte d'une perspective de genre dans les travaux du Forum et un rôle plus actif de la part du secteur privé dans les travaux de ce dernier, ce que plusieurs des cibles mondiales peuvent faciliter.

48. En ce qui concerne les thèmes du programme de travail quadriennal pour 2021-2024, les experts ont mis en exergue les considérations suivantes :

---

<sup>12</sup> Disponible à cette adresse : <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/10/EGM-Geneva-Chair-Summary-4POW-21-24.pdf>.

a) Le programme devrait accorder une plus grande importance aux objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts en tant que priorités thématiques. Le Bureau pourra décider quels objectifs et cibles constitueront l'axe thématique de chaque période biennale, sur la base d'échanges de vues lors des sessions pertinentes du Forum ;

b) Il est important d'associer thématiquement les sessions techniques et directives au cours d'une période biennale en fonction des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, en veillant à ce que les résultats des sessions techniques servent de base aux débats concernant les politiques ;

c) Le Bureau peut mettre l'accent sur des cibles ou des sous-thèmes spécifiques des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, en fonction des objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable ou d'autres nouveautés liées aux forêts, à l'échelle mondiale, comme dans le contexte des Conventions de Rio. Des suggestions ont été faites en ce qui concerne la gouvernance, la biodiversité, l'économie verte, les questions émergentes et les événements catastrophiques tels que les incendies et les tempêtes tropicales.

49. Bien que cela ne concerne pas directement le contenu du programme de travail quadriennal pour 2021-2024, les experts ont également exprimé leurs avis sur l'organisation des sessions techniques du Forum sur les forêts, notamment sur les points suivants :

a) Il est important que l'échange de données d'expérience sur ces thèmes entre les participants soit interactif et qu'il fasse intervenir des perspectives extérieures au secteur forestier. L'organisation du travail doit prévoir le temps et les modalités nécessaires pour favoriser et stimuler ces interactions dans le délai prévu d'une semaine ;

b) Diverses suggestions ont été faites à cet égard, consistant notamment à : réduire le nombre de groupes et d'intervenants, mieux cibler les groupes et mieux gérer le temps, inviter des dirigeants des entités du système des Nations Unies et d'entités extérieures au secteur forestier à présenter les liens entre les travaux des différentes entités et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, réduire le temps consacré aux déclarations liminaires et mieux exploiter les manifestations parallèles ;

c) Les tables rondes peuvent également constituer une manière utile d'explorer les liens entre les cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable.

50. Sur la base de ce qui précède, les experts se sont mis d'accord sur le projet d'éléments pouvant figurer dans le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024, tel qu'il figure dans le résumé établi par les coprésidents<sup>12</sup>, pour examen et adoption par le Forum à sa quinzième session. La proposition de programme de travail quadriennal pour 2021-2024, telle que convenue lors de la réunion du groupe d'experts, figure à l'annexe I de la présente note.

## VII. Les communications et la Journée internationale des forêts

51. Conformément à l'objectif de la stratégie de communication et de sensibilisation consistant à attirer l'attention sur les forêts et les arbres, le secrétariat du Forum sur les forêts a organisé, depuis la quatorzième session en mai 2019, des événements en marge des grandes conférences et réunions internationales, notamment la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en septembre 2019, et la vingt-cinquième session de la

Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en décembre 2019. Le secrétariat a également profité de ces occasions pour faire connaître le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et promouvoir la synergie entre le plan stratégique, le Programme 2030, l'Accord de Paris et des initiatives visant à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres.

52. Pour faire connaître les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et favoriser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, le secrétariat du Forum a préparé des présentations, des conseils pour les médias sociaux, des notes d'information et des publications sur le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), la contribution des forêts au programme de 2030 et les activités de renforcement des capacités organisées par le secrétariat, y compris en matière de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et de financement forestier.

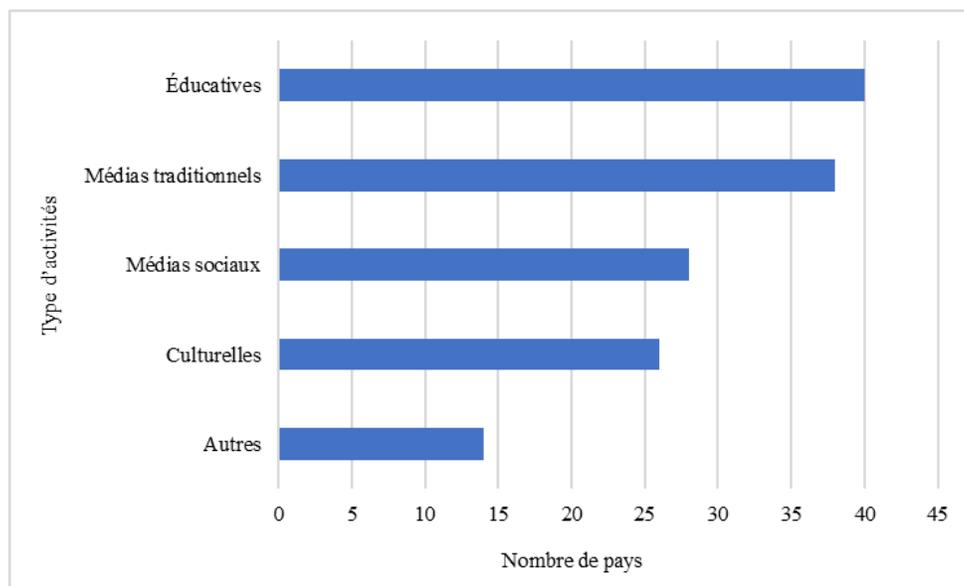
53. Le secrétariat du Forum sur les forêts a continué de travailler en étroite collaboration avec le Service de la planification stratégique et des communications du Département des affaires économiques et sociales, qui fournit à ce dernier des services dans les domaines de l'information, des réseaux et des médias sociaux et facilite l'utilisation de l'informatique et le partage des connaissances. Le secrétariat a collaboré avec le Service à la rédaction d'articles destinés au bulletin d'information du Département et d'autres articles et pour mener des activités auprès des médias sociaux à l'appui des réunions du Forum et de la célébration de la Journée internationale des forêts. Le secrétariat a également continué de travailler en étroite collaboration avec le Département de la communication globale pour mettre en avant le rôle des forêts dans la mise en œuvre du Programme 2030.

54. Pour assurer une meilleure diffusion des communications émanant des acteurs du secteur forestier, le secrétariat du Forum a également travaillé en étroite collaboration avec des partenaires des réseaux de communication régionaux du Partenariat de collaboration sur les forêts et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue de renforcer la coopération et les synergies dans le cadre de leurs activités de communication et de sensibilisation et d'améliorer l'efficacité des messages, notamment par la célébration annuelle de la Journée internationale des forêts. À cet égard, le thème de la Journée internationale des forêts 2020, à savoir « Les forêts et la biodiversité », proposé par le Partenariat de collaboration sur les forêts, a été accueilli avec satisfaction et approuvé par le Forum à sa quatorzième session.

55. La Journée internationale des forêts, soulignée le 21 mars, continue de constituer une occasion précieuse de mener des activités d'information sur les forêts. Dans les rapports nationaux volontaires présentés à la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts<sup>13</sup>, 48 des 50 pays qui ont fourni des rapports ont indiqué qu'ils avaient mené des activités pour célébrer la Journée internationale. Dans ces 48 pays, il s'agissait notamment d'activités éducatives (83 %), d'activités liées aux médias traditionnels (79 %) ou aux médias sociaux (58 %), d'activités culturelles (54 %) et d'autres types d'activités (29 %) (voir figure ci-dessous).

<sup>13</sup> Voir : [www.un.org/esa/forests/documents/un-forest-instrument/index.html](http://www.un.org/esa/forests/documents/un-forest-instrument/index.html).

### Activités liées à la Journée internationale des forêts



56. L’Australie, le Botswana, la Bulgarie, l’Eswatini, les États-Unis d’Amérique, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Mexique, le Myanmar, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la Slovénie, le Soudan, la Thaïlande et l’État de Palestine ont indiqué que les médias menaient leurs activités de sensibilisation par le biais de la télévision, de la radio, des médias sociaux et de conférences et communiqués de presse. Des symposiums scientifiques, des séminaires, des ateliers et des forums publics ont été organisés en Afrique du Sud, en Australie, en Autriche, en Guinée, en Jamaïque, au Maroc, au Népal, aux Philippines, en Slovaquie, en Slovénie, au Soudan et en Suisse. Des activités de plantation d’arbres ont été organisées en Australie, au Botswana, au Cameroun, en Chine, en Côte d’Ivoire, en Eswatini, au Ghana, au Turkménistan et en Ukraine. Des activités à l’intention des écoles et des jeunes ont été menées au Botswana, en Bulgarie, au Cameroun, en Côte d’Ivoire, au Kenya, au Lesotho, au Myanmar, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Thaïlande, en Turquie et aux États-Unis.

57. En 2019, la Journée internationale des forêts portait sur les liens entre la gestion durable des forêts et l’éducation. En effet, l’éducation est un catalyseur essentiel du développement durable et de la gestion durable des forêts. Le développement de connaissances au sujet des forêts et de leur gestion durable est donc vital à la fois pour l’environnement et pour favoriser des moyens de subsistance et des communautés durables. Ce thème revêtait un intérêt particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’objectif de développement durable n° 4 concernant l’éducation. L’un des éléments majeurs de la campagne de communication et de sensibilisation menée par le secrétariat du Forum a été la création d’un bulletin répertoriant les différentes activités mises en place sur les médias sociaux et contenant des cartes numériques et des messages à diffuser sur Facebook et Twitter. Le hashtag #IntlForestDay a été largement utilisé, et tout au long de la Journée internationale il a notamment figuré dans plus de 28 000 *tweets* envoyés par 17 000 collaborateurs, pour un total de 247 millions de livraisons et plus de 105 millions de comptes atteints, selon les estimations.

58. À l’occasion de la Journée internationale de 2019, des déclarations ont notamment été faites par la Vice-Présidente du Conseil économique et social, Mona

Juul, et la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions, Maria Francesca Spatolisano.

59. Reconnaissant l'importance cruciale des jeunes pour la question des forêts et de l'éducation, le secrétariat du Forum sur les forêts a collaboré avec des partenaires du Service des forêts des États-Unis pour susciter la participation de groupes d'adolescentes à l'événement qui s'est tenu au siège de l'Organisation des Nations Unies. Des représentantes de l'organisation de filles Las Fotos, à Los Angeles, et du Lower East Side Girls Club, à New York, ont participé à la séance d'ouverture de l'événement et ont partagé leurs points de vue spécifiques sur leurs rôles de gardiennes de l'environnement. Un court métrage du Club Balam, un club de filles du Chiapas, au Mexique, intitulé « Forests are the future » (« Les forêts, porteuses d'avenir »), a été présenté à cette occasion. Le film montrait les activités de restauration des forêts menées au Chiapas et le rôle important des filles et des jeunes femmes dans ces activités.

60. Figurait également au programme de l'événement qui s'est tenu au siège de l'Organisation des Nations Unies une table ronde réunissant des hauts fonctionnaires de l'Administration nationale des forêts et des prairies de Chine et du Service des forêts des États-Unis ainsi que des représentants de la FAO et de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Le représentant de la FAO a donné un aperçu des différents supports de connaissances que la FAO produit au service des forêts et de l'éducation. Le représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature a souligné le rôle de la science et de la connaissance dans la promotion de l'action et la sensibilisation dans tous les secteurs, ainsi que le potentiel inexploité de la restauration des écosystèmes.

61. Un représentant du Bureau de développement des brise-vent de l'Administration nationale des forêts et des prairies de Chine a présenté les résultats du programme de la bande boisée de l'Administration nationale des forêts et des prairies de Chine (appelé « projet de la Grande muraille verte »), qui a permis de réhabiliter 336 000 km<sup>2</sup> de terres et de récupérer plus de 10 millions d'hectares de prairies ayant subi les effets de la désertification, ce qui a permis à la fois de restaurer des écosystèmes et de réduire la pauvreté. Une représentante de la New York City Urban Field Station (station expérimentale de New York) a rendu compte de ses expériences de travail avec les communautés de New York et a souligné le rôle important de l'éducation dans le développement communautaire, la gouvernance et le bien-être humain.

## VIII. Conclusions

62. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts forment un plan d'action ambitieux et transformateur pour les pays, le système des Nations Unies, le Partenariat de collaboration sur les forêts et tous les autres acteurs, s'agissant de s'attaquer aux problèmes qui menacent les forêts du monde et de maximiser la contribution des forêts aux objectifs de développement durable. Dans ce contexte, l'accélération de la mise en œuvre du plan stratégique et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts devraient demeurer la priorité du Forum et des autres partenaires de l'arrangement international sur les forêts.

63. Pour faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, il est essentiel de libérer le potentiel des contributions nationales volontaires pour qu'elles servent de voie principale aux pays afin d'accélérer les progrès vers les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, tout en contribuant à tous les

autres engagements relatifs aux forêts convenus au niveau mondial, notamment l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), entre autres.

64. Le débat de haut niveau de la quinzième session et l'examen du programme de travail quadriennal du Forum pour 2021-2024 offrent aux ministres et aux autres hauts fonctionnaires des pays participants une occasion exceptionnelle d'examiner entre eux les questions et les défis émergents qui suscitent des préoccupations importantes relatives aux forêts et d'interagir avec les principales parties prenantes, ainsi que d'identifier collectivement les moyens de relever ces défis. La quinzième session du Forum offre également une plateforme permettant de revaloriser le rôle des forêts dans le programme politique mondial, notamment en soulignant leur contribution à la résolution des problèmes mondiaux actuels et les liens entre les forêts et les autres questions figurant à l'ordre du jour des grandes conférences internationales.

65. À sa quinzième session, l'une des principales tâches du Forum sur les forêts consiste à fixer son ordre du jour et ses priorités pour les quatre prochaines années et d'adopter son programme de travail quadriennal pour 2021-2024. Le programme de travail est le principal outil politique et opérationnel dont dispose le Forum pour faire avancer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et accélérer la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts, en phase avec d'autres grands cadres politiques mondiaux, plus particulièrement le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

66. Les activités de communication et de sensibilisation peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), en mettant en évidence les meilleures pratiques et les réussites et en favorisant une meilleure compréhension de la valeur vitale de tous les types de forêts et d'arbres pour les populations et la planète. À cet égard, la célébration annuelle de la Journée internationale des forêts continue de fournir au secteur forestier une plateforme mondiale lui permettant de communiquer avec un public plus large.

## IX. Propositions

67. Les participants au Forum des Nations Unies sur les forêts souhaiteront peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Exhorter les membres du Forum à prendre des mesures spécifiques pour faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ;

b) Encourager les membres du Forum à mettre en commun leurs pratiques optimales et leurs succès enregistrés à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

c) Inviter les membres qui ne l'ont pas encore fait à annoncer à la seizième session du Forum leurs contributions nationales volontaires à l'appui des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, en utilisant le modèle simple figurant à l'annexe II de la présente note ;

d) Souligner la nécessité d'apporter des contributions concises et ciblées pour les sessions annuelles du forum politique de haut niveau pour le développement durable au cours de la prochaine période quadriennale et encourager les membres du Forum à communiquer activement les contributions de ce dernier pendant les sessions du forum politique de haut niveau ;

e) Inviter le forum politique de haut niveau pour le développement durable à considérer le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) comme un cadre intégré pour les actions transformatrices relatives aux forêts qui vise à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

f) Adopter le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024, tel qu'il figure à l'annexe I de la présente note, et inviter le Bureau du Forum à fixer l'objectif et les cibles mondiaux relatifs aux forêts ou d'autres sous-thèmes pour chaque cycle du Forum, en tenant compte des objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable et l'évolution de la situation mondiale dans le domaine des forêts.

## Annexe I

### **Projet d'éléments du programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2021-2024**

#### **Orientations générales<sup>1</sup>**

1. Le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2021-2024 constitue la contribution du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ; il fournit également un ensemble de principes qui guidera l'établissement des ordres du jour des sessions annuelles au cours de la période quadriennale.
2. Le programme de travail quadriennal pour 2021-2024 couvre deux périodes biennales aux thèmes apparentés, soit les périodes 2021-2022 (seizième et dix-septième sessions du Forum) et 2023-2024 (dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum). Les priorités thématiques pour chaque période biennale seront basées sur les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, en tenant également compte du programme pour l'après-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des nouveautés pertinentes liées au secteur international des forêts. Le Bureau décidera des priorités thématiques, en tenant compte des orientations fournies par le Forum.
3. Les seizième et dix-huitième sessions du Forum, en 2021 et 2023, seront des sessions techniques qui comprendront un échange interactif d'expériences sur les priorités thématiques entre les membres du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et les autres parties prenantes. L'échange interactif portera notamment sur l'interface science-politique et les questions émergentes et tiendra compte des questions de genre.
4. L'objectif des sessions techniques est l'élaboration par le Président d'un résumé concis, qui comprendra des propositions destinées à être examinées lors de la session directive suivante, en 2022 et 2024, respectivement. L'objectif des sessions directives est l'élaboration d'une résolution concise du Forum concernant les prochaines étapes. Lors de son débat de haut niveau en 2024, le Forum adoptera un document final en conséquence.
5. Un projet d'éléments du programme de travail pour les périodes biennales 2021-2022 et 2023-2024 figure dans les sections A à D ci-dessous.

#### **Programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024**

6. Les priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) fixées pour chaque session du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2021-2024 sont indiquées ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Sur la base de la résolution [2017/4](#) du Conseil économique et social [annexe I, plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), par. 34 et annexe II, programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020, par. 1 à 3] et des suggestions faites lors de la réunion du groupe d'experts.

## **A. Seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2021 : session technique**

7. Priorités thématiques pour la période 2021-2022 : certains objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ;

8. Éléments de la session technique :

a) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : nouvelles annonces de contributions nationales volontaires et mises à jour sur les contributions nationales volontaires et leur suivi en rapport avec les priorités thématiques ;

b) Contributions des partenaires et renforcement de la coopération avec eux dans la réalisation des priorités thématiques suivantes :

i) contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et des entités des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques et à l'avancement de son plan de travail ;

ii) contributions des organisations et processus régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques ;

iii) contributions des grands groupes et des autres parties prenantes, y compris les secteurs privé et philanthropique, à la réalisation des priorités thématiques, et avancement des plans de travail des grands groupes ;

c) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021<sup>2</sup>, l'éventuel cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (à convenir en 2020) et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international ;

d) Mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation définie dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des activités concernant la Journée internationale des forêts en 2021 ;

e) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;

f) Suivi, évaluation et rapports : publication phare du Forum (à paraître d'ici avant la fin de 2021), ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et évaluation des ressources forestières mondiales pour 2020 ;

g) Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.

## **B. Dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2022 : session directive**

9. Priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 : objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts (comme pour la seizième session) ;

10. Éléments de la session directive :

a) Examen des propositions figurant dans le résumé établi par le Président de la seizième session du Forum ;

---

<sup>2</sup> L'élément 2 c) sera ajusté selon les besoins, en fonction de la manière dont les objectifs de développement durable seront traités dans le programme post-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

- b) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ;
- c) État d'avancement du plan de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment en ce qui concerne les priorités thématiques ;
- d) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022<sup>3</sup> et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international ;
- e) Mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation définie dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des activités concernant la Journée internationale des forêts en 2022 ;
- f) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
- g) Suivi, évaluation et rapports : deuxième série de rapports nationaux volontaires sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires [contribution pour 2 h]<sup>4</sup> ;
- h) Préparation de l'examen à mi-parcours, en 2024, de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts s'agissant d'atteindre ses objectifs [conformément à la section XII de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et aux paragraphes 66 à 68 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)]<sup>5</sup> ;
- i) Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.

### **C. Dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2023 : session technique**

- 11. Priorités thématiques pour la période biennale 2023-2024 : objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ;
- 12. Éléments de la session technique :
  - a) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : nouvelles annonces de contributions nationales volontaires et mises à jour sur les contributions nationales volontaires et leur suivi en rapport avec les priorités thématiques ;
  - b) Contributions des partenaires et renforcement de la coopération avec eux dans la réalisation des priorités thématiques suivantes :
    - i) Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et des entités des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques et à l'avancement de son plan de travail ;

<sup>3</sup> L'élément 2 c) sera ajusté selon les besoins, en fonction de la manière dont les objectifs de développement durable seront traités dans le programme post-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

<sup>4</sup> Le calendrier de la deuxième série de rapports nationaux volontaires sera déterminé lors de la quinzième session du Forum. L'élément 2 g) sera ajusté en conséquence.

<sup>5</sup> Conformément à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social [par. 1 b)], l'arrangement international sur les forêts est composé du Forum sur les forêts et de ses États membres, du secrétariat du Forum, du Partenariat de collaboration sur les forêts, du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts et du Fonds d'affectation spéciale du Forum.

- ii) Contributions des organisations et processus régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques ;
- iii) Contributions des grands groupes et des autres parties prenantes, y compris les secteurs privé et philanthropique, à la réalisation des priorités thématiques, et avancement des plans de travail des grands groupes ;
- c) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023<sup>6</sup> et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international ;
- d) Mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation définie dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017–2030) et des activités concernant la Journée internationale des forêts en 2023 ;
- e) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
- f) Suivi, évaluation et rapports : deuxième série de rapports nationaux volontaires [contribution au point 2 g)]<sup>7</sup>, ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et préparation de l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2025 ;
- g) Préparation de l'examen à mi-parcours, en 2024, de l'arrangement international sur les forêts s'agissant d'atteindre ses objectifs [conformément à la section XII de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et aux paragraphes 66 à 68 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)]<sup>8</sup> ;
- h) Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.

#### **D. Dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2024 : session directive**

- 13. Priorités thématiques pour la période biennale 2023-2024 : certains objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts (comme pour la dix-huitième session) ;
- 14. Éléments de la session directive :
  - a) Examen des propositions figurant dans le résumé établi par le Président de la dix-huitième session du Forum ;
  - b) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ;
  - c) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023 et les évolutions internationales pertinentes liées aux forêts ;

---

<sup>6</sup> L'élément 2 c) sera ajusté selon les besoins, en fonction de la manière dont les objectifs de développement durable seront traités dans le programme post-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

<sup>7</sup> Le calendrier de la deuxième série de rapports nationaux volontaires sera déterminé lors de la quinzième session du Forum. L'élément 2 f) sera ajusté en conséquence.

<sup>8</sup> Conformément à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social [par. 1 b)], l'arrangement international sur les forêts est composé du Forum sur les forêts et de ses États membres, du secrétariat du Forum, du Partenariat de collaboration sur les forêts, du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts et du Fonds d'affectation spéciale du Forum.

- d) Conduite de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts s'agissant d'atteindre ses objectifs [conformément à la section XII de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et aux paragraphes 66 à 68 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)]<sup>9</sup> ;
- e) Débat de haut niveau ;
- f) Adoption du programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028.

---

<sup>9</sup> Conformément à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social [par. 1 b)], l'arrangement international sur les forêts est composé du Forum sur les forêts et de ses États membres, du secrétariat du Forum, du Partenariat de collaboration sur les forêts, du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts et du Fonds d'affectation spéciale du Forum.

## Annexe II

### Projet de format simple pour la communication des contributions nationales volontaires au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

En préparant les contributions nationales volontaires à l'intention du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts selon le format ci-dessous, veuillez tenir compte des points suivants<sup>1</sup> :

- Pour chaque objectif ou cible mondial relatif aux forêts auquel votre pays prévoit de contribuer, veuillez fournir une description succincte des contributions et des principales activités à entreprendre.
- Veuillez également indiquer si la contribution nationale volontaire comprend une contribution à d'autres engagements mondiaux, conformément au paragraphe 31 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

---

#### Pays :

---

*Annoncé (date/  
n° de session du Forum  
des Nations Unies  
sur les forêts)*

---

Calendrier	Principales contributions/activités	Contribue aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts	Effet de la contribution nationale volontaire sur d'autres engagements et objectifs internationaux liés aux forêts		
			Objectifs de développement durable	Accord de Paris	Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique Autres
D'ici à 20__	1, 2, 3,...	[1.1 à 1.4]			
D'ici à 20__	1, 2, 3,...	[2.1 à 2.5]			
D'ici à 20__	1, 2, 3,...	[3.1 à 3.3]			
D'ici à 20__	1, 2, 3,...	[4.1 à 4.5]			
D'ici à 20__	1, 2, 3,...	[5.1 à 5.4]			
D'ici à 20__	1, 2, 3,...	[6.1 à 6.5]			

---

<sup>1</sup> Il est suggéré que la communication officielle des contributions nationales volontaires au secrétariat soit effectuée par le coordonnateur national pour le Forum des Nations Unies sur les forêts et par l'intermédiaire de la mission permanente du pays auprès des Nations Unies à New York.